

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO

DU

Cabinet de Lecture Paroissial.

Vol III

Montréal, (Bas-Canada) 3 Aout 1861

No. 30.

SOMMAIRE.—Poésie: Un Souvenir à Dieu pendant les vacances.—Chronique.—La Nationalité canadienne-française, essai par M. Achille Belle, ci-devant président du Cercle Littéraire, (séance du 22 mai 1857).—Guérison de Jérémie Morrier.—Lutte de problé entre un gentilhomme et son fermier.—Brave soldat et bon fils.—Touchante fraternité des champs de bataille.

POÉSIE.

Un souvenir à Dieu, pendant les vacances.

Enfants qui, loin du bruit des villes,
Après de longs mois de travaux,
Pouvez passer, libres, tranquilles,
Des jours consacrés au repos ;
Dans vos courses délicieuses
A travers les champs et les bois,
Arrêtez-vous, troupez joyeuses,
Suspendez vos jeux quelquefois :

Sur les gazons et sous l'ombrage
Dans vos passe-temps les plus doux,
Enfants, malgré votre jeune âge,
Pensez à Dieu, recueillez-vous.

Quand, des brises fraîches et pures
Le souffle, balançant les fleurs,
Passe en vos blondes chevelures
Et rend plus vives vos couleurs,
Quand les oiseaux, sur votre route,
Redisent leurs refrains joyeux,
Et quand l'écho qui les écoute
Cherche à les répéter comme eux :
Sur les gazons et sous l'ombrage, &c., &c.

En vous esleurant de ses ailes,
Quand le papillon inconstant,
Tour-à-tour sur les fleurs nouvelles,
Devant vous se pose un instant ;
D'une main légère et timide
Quand vous venez pour le saisir,
Quand, reprenant son vol rapide,
Il échappe à votre désir :
Sur les gazons et sous l'ombrage, &c., &c.

C'est Dieu qui conduit toutes choses,
Le soleil, le vent, les saisons ;
C'est lui qui fait fleurir les roses,
Et produire aux champs leur moissons ;
C'est lui qui guérit la souffrance
Lui qui soutient dans le malheur ;
C'est lui qui donne l'espérance,
Et console dans la douleur.
Sur les gazons et sous l'ombrage, &c., &c.

Pensez à Dieu dans votre enfance,
Pour y penser longtemps encor ;
Qu'il vous garde votre innocence,
C'est un si précieux trésor !
Pensez à Dieu toute la vie,
Et jamais de ces heureux jours
Dont jouit votre âme ravie,
Rien ne viendra troubler le cours.

Sur les gazons et sous l'ombrage
Dans vos passe-temps les plus doux,
Enfants, malgré votre jeune âge
Pensez à Dieu, recueillez-vous.

L'abbé CHEVOJON.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Les manifestations à Rome en l'honneur du Souverain Pontife.—De l'excellence du gouvernement Pontifical.—Réflexions sur la crise des États-Unis.

Les dernières manifestations qui ont eu lieu à Rome et dans les États Pontificaux, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Souverain Pontife, sont un sujet de grande consolation pour les catholiques.

Après tous les efforts tentés par les Révolutionnaires, le Souverain Pontife, dans ses États, est donc aimé et chéri de la grande majorité de la Population.

Cependant on n'a négligé aucun moyen de lui aliéner les esprits.

Journaux incendiaires, pamphlets calomnieux, efforts conjurés des sociétés secrètes unies à la propagande protestante, rien n'a été épargné.

On a fait luire aux yeux de ce peuple, encore sans expérience, les promesses d'un bonheur chimérique, qui n'existe et qui n'a jamais existé que dans les papiers, et dans les rêves fantastiques des réformateurs modernes.

On lui a exagéré les maux inhérents à la condition humaine, et on les a attribués injustement au système gouvernemental qui le régit.

On lui a dit, à ce peuple, que s'il changeait de condition, une ère nouvelle de lumière et de progrès lui serait pour lui.

On lui a répété sur tous les tons, qu'il n'y avait au monde, qu'une seule forme de gouvernement qui put lui donner ce bonheur promis ; et cette forme de gouvernement est précisément celle qu'il n'a pas, et qui est telle,

qu'elle implique forcément le renversement du digne chef qui est à sa tête.

Et cependant, avec toutes ces attaques et ces manœuvres si multipliées, il y a encore un peuple romain très nombreux, qui comprend une unanimité presque absolue ; qui, ne s'est pas laissé aveugler, séduire, convaincre ; et qui non seulement reste tranquille et soumis à son souverain, mais qui de plus, semble saisir toutes les occasions de témoigner quels sont ses sentimens de respect, d'amour et de dévouement sans bornes à son auguste chef.

Et la raison de tout cela, c'est que, matériellement comme spirituellement, le peuple romain est aussi heureux qu'un peuple peut se promettre de l'être sur la terre.

C'est que les Souverains Pontifes, tout en s'occupant des soins spirituels de la chrétienté toute entière, se sont aussi toujours occupés, avec une sollicitude incomparable, de rendre leur sujets heureux, et à l'abri des misères et des afflictions.

C'est que c'est en définitive, le gouvernement qui s'est appliqué à ce but, avec le plus de désintéressement et de dévouement, et avec une intelligence éclairée par la charité la plus tendre et le zèle le plus pur.

Comment n'aurait-il pas réussi avec des efforts si soutenus et si dignes de la bénédiction du ciel ? On parle bien des maux qui se trouvent dans les Etats Romains, comme ailleurs, et qui existeront toujours sur cette terre ; mais tout cela est bien loin de l'anarchie qui dévore, en ce moment, les Etats-Unis ; de la misère et du *paupérisme* extrême qui ronge les forces vives de l'Angleterre ; et de l'espèce de mort anticipée, somnambulisme intellectuel, au milieu duquel s'éteint l'Allemagne protestante.

Voilà ce que les Romains peuvent apercevoir toujours de plus en plus, et le jour où la lumière complète se fera sur ces grandes vérités, sera le jour des dernières espérances de la Révolution.

Toujours est-il, que l'on sait maintenant, de manière à n'en pouvoir douter, que l'Etat Pontifical est celui où il y a le moins de pauvres, le moins d'ignorants, le moins de criminels et de délinquants, le moins d'impôts ; que c'est là que la population est, relativement, la plus nombreuse ; et que, tandis que les arts et les sciences y sont si encouragés, l'agriculture y est arrivée à un développement, à un perfectionnement et à des résultats qui ne sont surpassés nulle part ailleurs.

Ainsi il est vrai que Rome, reine des Arts, est admirée de tous, mais Rome mère des pauvres, modèle des nations n'est pas assez connue ; or ces choses, œuvre de ses souverains, sont autrement belles que les monumens qui attirent à elle le monde entier.

Ses rues sont comme des galeries, ses églises sont des musées, mais ses plus grandes gloires sont ses monumens de la charité et ses œuvres de miséricorde.

D'une part, ces asiles si nombreux et si grands, ouverts à toutes les souffrances et qui ont prévu tous les genres d'afflictions ; comme ses vingt hôpitaux, dont quelques-uns sont grands comme des villes ; ses trente œuvres, ou davantage, qui s'adressent aux misères de tout âge, de tout sexe et de toute sorte ; et, en même temps, l'application et la réalisation de tant d'idées ingénieuses pour combattre la souffrance, et qui, à peine entrevues ailleurs, n'ont jamais pu être réalisées. C'est la réflexion d'un voyageur distingué :

“ Rome, dit-il, pratique la maxime du Divin Maître, que *votre main droite ne sache pas ce que fait votre main gauche*. Nous nous croyons à la tête du progrès, nos essais, nos plans, nos idées pour l'amélioration des classes souffrantes, nous les proclamons comme des découvertes. Rome ne dit rien, mais montre chez elle la réalisation quelques fois séculaire, de pensées qui, chez nous, sont à l'état d'étude et de projet, ou presque avec un commencement d'exécution.” (1)

Et ce spectacle de la générosité inépuisable d'un gouvernement pour le peuple et pour les classes les plus à plaindre du peuple, a inspiré à M. Ozanam ces paroles :

“ Rien ne coûtait aux anciens payens, pour élever leurs colysées, leurs théâtres, leurs bains, leurs cirques ; ils savaient mieux que nous, l'art de jouir ; mais nous les écrasons par les monumens élevés à la douleur et à la faiblesse, par ces innombrables Hôtels-Dieu bâtis en l'honneur de la souffrance et de la pauvreté.”

Ce qui est assurément mieux dit que ce que la même idée a inspiré au misérable Voltaire, qui l'a exprimé froidement et presque d'une manière ridicule :

“ On ne trouve pas, dit-il, que les anciens Romains aient établi des maisons de charité, où les pauvres et les malades aient pu être soignés aux dépens du public. Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'ares de triomphe et autres monumens de conquête.”

Il y a bien d'autres choses à dire, et il y a bien d'autres faits encore à invoquer, pour montrer tous les droits que le gouvernement Pontifical peut avoir à l'admiration comme à l'amour de ses sujets ; nous pourrions y revenir à l'occasion de manifestations semblables à celles que nous signalons aujourd'hui.

Pendant ce temps-là, nous voyons les funestes effets du gouvernement prétendu libéral dans les Etats-Unis. Il y a de quoi faire réfléchir ceux qui, depuis si longtemps, nous présentaient cette nation comme le modèle des peuples modernes.

C'est ainsi que le *Courrier des Etats-Unis*, explique philosophiquement la catastrophe ; c'est une grande consolation, on le sait, pour la philosophie d'expliquer les catastrophes quant elle n'a pas pu les prévenir :

Dans les Etats républicains surtout, une fortune matérielle précède invariablement des troubles dangereux. Elle engendre l'égoïsme ; le citoyen, moins préoccupé de la bonne situation de l'Etat que de la sienne même, perd la notion du bien public, sans

(1) M. Fulchiron, député du Rhône.

laquelle il n'est plus de république possible. Comme chacun s'occupe moins de la communauté que de soi-même, l'exécution des lois n'est plus surveillée, et le pouvoir tombe aux mains d'ambitieux avides qui n'y voient qu'une mine à exploiter.

Dans une république vénale, il faut placer et enrichir les parents et les amis de tous ceux qui représentent une portion quelconque de la puissance publique. Alors, les députés de la nation n'y sont plus nommés pour leur mérite ni leur amour du bien, mais pour les avantages qu'ils promettent à ceux qui votent pour eux ; puis, une fois élevés, il faut bien qu'ils tiennent leurs promesses et qu'ils se récupèrent eux-mêmes, de ce qu'ils ont dû déboursier. Les honnêtes s'abstiennent, et nous en avons vu s'excuser de ne pas participer aux élections, en disant que cela était bon pour des *politiqueurs*.

Étant démontré qu'une république ne peut subsister que par l'application des citoyens à surveiller, eux-mêmes, leur gouvernement, il est clair que, dans un pays comme les États-Unis, où les hommes les plus honorables avaient renoncé à s'occuper des affaires publiques, une révolution devrait tôt ou tard éclater. La machine marchait un temps, par suite de l'ancienne impulsion, mais les abus devaient devenir tels que le moindre choc amenât la dissolution.

En outre, pour qu'une république conserve pure la forme de son gouvernement, elle ne doit pas songer à s'agrandir. Elle doit chercher avant tout, à conserver son assiette première, et à perpétuer sa constitution. Par les acquisitions, on crée de nouveaux intérêts, d'où sort l'avidité ; et, quand l'avidité et le désir du gain sont passés dans les mœurs, il est bien difficile de pouvoir compter sur le patriotisme et le dévouement.

Dans un autre ordre de considérations non moins importantes, la manie d'égalité qui veut niveler aux États-Unis, toutes les intelligences, avait fini par amener la négation des supériorités intellectuelles ; on était ainsi arrivé à l'impudence de toute soumission normale, et à l'indifférence pour le pouvoir qu'on avait soi-même établi. A chaque élection, les anciennes situations étaient détruites, sans que les nouvelles eussent du crédit ; le sens commun était remplacé par les fantaisies individuelles en lutte, la force par la turbulence ; nous avons les résultats devant nous : chez quelques-uns, un sens droit mais effrayé ; de bonnes vues, mais timides ; de l'ordre en théorie et de la discipline par intention, mais pas de mouvement et pas d'initiative ; chez d'autres, la poursuite des aventures jusque dans les abîmes ; partout le doute de soi, la conscience incertaine, les illusions elles-mêmes évanouies, les regrets justifiables des uns, aux prises avec les espérances injustifiées des autres ; la lutte à main armée et, après ces combats sans gloire, la fatigue sans profit, l'énerveration de toutes les forces, une stérilité universelle. Voilà quel était, quel est encore l'état moral, social et politique de l'Union.

C'est bien le cas de dire que *si ces maximes ne sont pas neuves, elles ne sont pas, non plus, très consolantes*, et cela, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

LA NATIONALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE.

Essai par M. Achille Belle, ci-devant président du *Cercle Littéraire*.
(Séance du 26 mai 1857.)

Messieurs,

Ayant été prié de *Lecturer* devant vous, je n'ai pas cru devoir m'y refuser. Le but que vous vous êtes proposé est si noble, j'oserais même dire si sublime, que chacun doit s'empresser d'y concourir suivant ses forces. Les lectures précédentes que j'ai entendues étant frappantes d'élévation et de solidité, ce n'est pas sans crainte que je produis le résultat de mes travaux. Mais cette crainte se trouve amoindrie et tempérée par l'espoir que vous me tiendrez compte de mon inexpérience, rejetant sur elle ma hardiesse, et ne considérant que ma bonne volonté. J'ai choisi un

sujet qui nous intéresse tous, et dont il a été bien souvent parlé ; néanmoins je pense qu'on ne s'en est pas encore assez sérieusement occupé : je veux parler de la Nationalité Canadienne-Française. Ce que vous allez entendre est plutôt un canevas de composition qu'une composition véritable. S'il m'eût fallu développer chaque argument et chaque pensée, mon essai aurait été trop considérable. Aussi ne suis-je renfermé dans des limites très-restreintes.

Vous serez peut-être surpris de m'entendre parler fortement contre ceux qui nient notre nationalité ; mais quelque petit que soit leur nombre, on ne saurait trop flétrir leur sentiment. Je me suis donc posé la question suivante : Avons-nous une nationalité ? et, si nous avons une nationalité, devons-nous la conserver ?

I. Les Canadiens-Français ont-ils une nationalité ?

Messieurs, pour bien résoudre cette question, commençons par bien définir ce que l'on doit entendre par nationalité.

La Nationalité, suivant l'acception commune du mot, est la condition d'une nation distincte des autres ; et, par nation, il faut entendre les habitants d'un pays.

Il s'agit donc de savoir si les Canadiens-Français, qui habitent ce pays, ont des caractères particuliers qui puissent les faire distinguer de ceux qui habitent les pays voisins. Plusieurs personnes se sont efforcées de prouver que les Canadiens-Français ne constituaient pas une Nation. Quelques-uns, même parmi ces derniers, sont assez simples ou d'assez mauvaise foi pour embrasser une opinion aussi contraire au vrai patriotisme et à la vérité. On les entend prêcher cette doctrine négative et on leur voit adopter toute espèce de moyens absurdes ou mauvais, pour la propager et l'étendre.

Pour ceux-ci, de même que pour ceux-là, il faut tout simplement les laisser prêcher dans le désert. Si nous ne les écoutons pas, il est plus que probable qu'ils se lasseront de broder sur un thème semblable.

Ce n'est certes pas pour cette secte que je dépenserai du papier et de l'encre, car cela ne servirait de rien. C'est en vain que l'on écrirait des milliers de volumes prouvant clairement, évidemment et logiquement que les Canadiens-Français constituent une nation distincte. Bien peu d'abord, prendraient la peine de les lire. Leur paresse, leur orgueil et leur suffisance leur feraient tomber le livre des mains. Ces sortes de gens, en effet, sont d'autant plus entêtés dans leurs opinions que celles-ci sont plus absurdes.

Quant au petit nombre de ceux qui entreprendraient de lire un seul de ces volumes sur la Nationalité Canadienne, trop ignorants ou trop imbus de préjugés, ils ne le comprendraient point ou ne voudraient point le comprendre.

D'ailleurs, lorsque les hommes ont perverti les principes véritables, qu'est-ce qui peut les convaincre ? Lorsqu'ils ont perdu les sentiments les plus légitimes et les plus honorables, qu'est-ce qui peut les émouvoir ? Rien.

Ils sont descendus au rang de la brute et aussi dépourvus de sens qu'elle l'est. Ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est noble, ce qui est grand, n'a plus aucune valeur à leurs yeux.

Ce n'est, certes, pas à eux que je m'adresse ; mais bien à une réunion de véritables Canadiens-Français, qui ont à cœur l'amour de la Patrie et de la Nationalité ; qui sont enfants de la Vieille-France, et dignes d'elle.

Avons-nous donc le droit de nous dire une Nation ?

Certes, personne ne peut le nier raisonnablement, car nous habitons un pays qui n'est ni l'Angleterre, ni les États-Unis, ni la France, mais parfaitement distinct de ces États, comme de tous les autres. Avons-nous de plus, des caractères distinctifs qui nous donnent le droit de proclamer hautement notre Nationalité ? Certes, oui, et il faut être complètement aveugle pour ne pas les apercevoir.

Expliquons-nous. — N'avons-nous pas, pour nous distinguer : 1o notre religion ; 2o notre langue ; 3o nos mœurs ; 4o nos lois ?

Parcourons ces différents objets et voyons s'ils ne suffisent pas pour nous distinguer :

1o Notre Religion : Nous professons la Religion Catholique Romaine. Les Américains, nos voisins, ne sont guère de cette

religion. Ils sont, pour la plupart, fils de l'Angleterre et partisans de la Réforme. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, sont catholiques, comme nous; mais cela ne fait rien contre notre thèse. La religion catholique-romaine, comprend un très grand nombre de fidèles, répandus sur toute la surface du globe: il y en a dans tous les états et c'est pour cela qu'on la nomme catholique. Mais le caractère général et religieux du peuple Américain diffère essentiellement du nôtre, en ce que le Protestantisme et ses différentes sectes y sont considérés, pour ainsi dire, comme la religion de l'Etat. La nôtre y est seulement tolérée, et Dieu sait comment! Ceux qui nous entourent et qui habitent le même pays que nous, diffèrent aussi de nous, sous le rapport de la Religion; à l'exception des Irlandais; mais ces derniers se distinguent encore de nous par d'autres caractères.

2o Notre Langue: Il est inutile de rappeler que nous parlons le Français; et que ceux qui nous entourent parlent une autre langue. La chose est trop palpable et trop évidente pour nous y arrêter. Ainsi, quant à la Langue, la nôtre constitue pour nous, un véritable caractère distinctif, et notre thèse, quand elle ne comporterait que cet argument, serait suffisamment prouvée.

3o Nos Mœurs: Quant à nos mœurs ou à nos habitudes, il faut encore avoir la vue bien mauvaise pour ne pas s'apercevoir qu'elles diffèrent essentiellement de celles des Américains, des Anglais et des Irlandais qui nous environnent: on peut dire même que les coutumes de ceux-ci sont presque diamétralement opposées aux nôtres: ceci n'a pas besoin non plus de démonstration. Passons donc à notre quatrième caractère distinctif.

4o Nos Lois: Nous sommes régis, en matière civile, par les vieilles lois Françaises et, en matière criminelle, par des lois Anglaises; le tout considérablement modifié par les Statuts Provinciaux. Qu'on nous montre un pays, dans l'univers, soumis à des lois semblables en tout, à celles là.

La France même, la patrie de nos aïeux, a maintenant un code qui diffère considérablement du nôtre. Il en est de même de l'Angleterre, des États-Unis et des autres pays. Voilà donc encore un caractère qui nous distingue des nations qui nous entourent et qui nous fait un peuple à part. Or, si un seul de ces caractères suffit pour constituer une nationalité, que dirons-nous si le peuple Canadien les réunit tous les quatre? Décidez.

II. Devons-nous conserver notre Nationalité?

Telle est la seconde question que nous avons entrepris de traiter.

Nous venons de dire ce qui constitue une nationalité et nous avons mentionné les caractères qui distinguent notre nation de celles qui nous entourent.

Nous avons dit que ce qui nous distingue particulièrement des autres, c'est:

- 1o. Notre Religion,
- 2o. Notre Langue,
- 3o. Nos Mœurs,
- 4o. Nos Lois.

Maintenant, posons-nous cette question: Est-il juste, est-il grand de conserver notre religion, notre langue, nos mœurs et nos lois?

Dès que nous pourrions répondre affirmativement à cette dernière question, il sera inutile d'aller plus loin pour établir notre proposition. Elle sera toute prouvée.

En effet, si nous devons conserver tout ce qui nous rend différents des autres, nous devons conserver notre Nationalité. La condition et le conditionné sont identiques.

Passons donc en revue tous les différents caractères que nous venons de mentionner, et voyons s'ils méritent d'être défendus et conservés.

D'abord:

1o. NOTRE RELIGION.

Doit-elle être conservée?

Ah! messieurs, quelle demande! Si nos pères étaient vivants ou s'il leur était permis de sortir de la tombe et de paraître devant nous, que répondraient-ils?

Eux qui bravèrent mille fois la mort pour la propager et pour

l'étendre; eux qui la pratiquaient avec zèle dans la profondeur et la simplicité de leur cœur; eux qui prenaient tant de soin pour la faire connaître et aimer de leurs enfants; que diraient-ils, s'il leur était demandé de répondre à une telle question?

Ah! messieurs, en entendant révoquer en doute ce qui chez eux était un axiome, ils s'apercevraient de notre décadence et de notre corruption morales, et, tressaillant d'horreur et d'épouvante, ils refuseraient de reconnaître dans cette pourriture, l'os de leurs os et la chair de leur chair.

Enfin, ces zélés missionnaires qui quittèrent jadis, parents, amis et fortune, pour venir planter dans notre patrie, l'arbre de la foi, et pour l'arroser de leur sang, que répondraient-ils?

Est-ce qu'en voyant l'inutilité de leurs sacrifices, de leurs efforts et même de leur martyre, ils ne maudiraient pas notre sol ingrat et stérile?

Voilà, Messieurs, des considérations propres à faire impression sur des cœurs vraiment Canadiens-Français que le souffle des passions n'a pas encore desséchés, ou que les veis de la corruption n'ont pas encore gangrénés.

Mais adressons-nous à la froide raison.

Devons-nous conserver notre religion?

Et comment ne le devrions-nous pas? N'est-elle pas la véritable? N'est-elle pas la seule divine?

Si elle ne réunissait pas ces deux caractères, je serais le premier à l'abandonner et à me mettre à la recherche de la seule Religion véritable et divine?

Nous devons, sans doute suivre l'exemple de nos pères; mais lorsqu'ils ont bien fait; s'ils s'étaient trompés, il serait raisonnable et tout-à-fait de notre dignité de rebrousser chemin, dès que nous nous apercevions de leur erreur.

Ce serait donc ici le temps et le lieu d'inscrire et de traiter les questions suivantes:

1o. Existe-t-il une religion véritable et divine?

2o. Quels sont ses caractères?

3o. Quelle est celle qui réunit tous les caractères de la religion véritable et divine?

Si nous voulions traiter ces trois questions, d'après les procédés de la raison, nous en viendrions à conclure:

1o. Qu'il existe une religion véritable et divine.

2o. Que cette religion doit posséder, entre autres caractères, l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apôstolicité.

3o. Que la religion Romaine, que nous suivons, réunit seule tous ces différents caractères.

Mais, l'on comprend qu'il serait un peu long de développer ici toutes ces propositions. D'ailleurs, je ne pourrais que rester bien au-dessous de ce qui a été fait là-dessus.

Je me contenterai donc d'écrire mon argument, sans en prouver les différentes parties.

Nous devons conserver notre religion si elle est la seule véritable et divine.

Or, elle l'est:

Donc nous devons la conserver.

2o. NOTRE LANGUE.

Mérite-t-elle d'être conservée?

Certes! la langue française, que nous parlons, pourrions-nous la dédaigner. Le cède-t-elle en rien à celle d'aucun des autres peuples? Poètes, orateurs, écrivains de toute espèce et dans tous les genres, s'en sont servi avec distinction et avec gloire. En passant par la bouche des Fénelon, des Massillon, des Fléchier, des Bossuet, des Mirabeau, des Maury, des Berryer, des Montalembert, des Lacordaire et d'une foule d'autres écrivains et orateurs qu'il serait trop long d'énumérer, cette langue n'a pu que se perfectionner. S'il faut en juger d'après les chefs-d'œuvres qu'elle a servi à mettre au jour, il est bien certain que peu de langues, mortes ou vivantes, seraient en état de lutter avantageusement avec elle.

C'est aussi la langue qui se prête le plus facilement à la conciliation et au commerce de l'amitié. M. de la Ponterie nous a déjà montré, dans un essai aussi brillant que logique, combien elle est belle, claire et précise. Il nous a fait remarquer que les autres

Poissances avaient dû l'adopter pour discuter entr'elles leurs différends politiques.

Enfin, elle se parle partout ; à la cour de St. Petersbourg, comme celle de la Reine d'Angleterre.

D'ailleurs, la langue que nous avons apprise la première, de la bouche de nos mères, nous doit être chère. La langue que nos pères ont parlée et qu'ils n'ont conservée qu'à force de luttres et de combats glorieux, ne saurait être rejetée.

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage cette question, il faut décider que notre langue mérite, à tous égards, d'être conservée ; que nous devons la chérir, et la préserver de toute impureté et de tout mélange.

Étudions-nous donc à la parler correctement. Plus nous y parviendrons, plus nous deviendrons véritablement instruits ; car aucun homme n'est véritablement savant, s'il ne parle sa langue avec pureté, avec aisance, avec élégance même. Nos relations fréquentes avec les Anglais et les Américains nous entraînent, chaque jour, à franciser des mots qui certes ne doivent pas l'être. Tâchons d'éviter toute anglomanie. Redoutons les barbarismes, les constructions de phrase étrangères et les mots qui ne sont d'aucune langue. De cette manière, nous conserverons la nôtre intacte et, en conservant notre langue, nous conserverons notre nationalité.

3e. NOS MŒURS.

Méritaient-elles d'être conservées ?

Qu'un étranger parcoure nos campagnes, qu'il frappe à la porte de nos braves habitants, qu'il demeure avec eux, pendant un certain temps, et bientôt ravi de tout ce qu'il aura vu, il proclamera bien haut l'excellence et la pureté de nos mœurs. Mais pourquoy parler plus au long sur cette question ? Qui ne sait que tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, même parmi nos adversaires les plus acharnés, ont reconnu que le Canadien-Français est doux, poli, honnête et hospitalier ? Ce sont-là des qualités et des habitudes que les hommes les plus prévenus contre nous sont forcés d'admettre. Or quelqu'un osera-t-il affirmer que nous devons cesser d'être doux et honnêtes, polis et hospitaliers ? Personne assurément. Conservons donc nos mœurs.

4e. NOS LOIS.

Il ne nous reste plus qu'à décider si nos lois doivent être conservées. Un législateur serait sans doute plus en état que moi de traiter ce sujet. Voyons cependant si nos lois ne sont pas pour la plupart, marquées au sceau de la justice et de la sagesse. Les lois, à ce qu'il semble, doivent s'accorder avec le caractère et les mœurs d'un peuple. Or, qui, mieux que ce peuple lui-même, peut connaître son caractère et ses mœurs ? Si donc le peuple fait lui-même ses lois dans ce pays, on peut supposer qu'il n'en établira aucune qui ne lui convienne sous tous les rapports. Je soutiens donc que nos lois sont justes parce qu'elles s'accordent avec le caractère de ceux qu'elles régissent. Je prouve qu'elles s'accordent avec le caractère de ceux qu'elles gouvernent en disant qu'ici le peuple fait lui-même, ses lois. Il est bien certain que, sous une forme de gouvernement comme celui qui nous régit, les lois devenant très-nombreuses et très-compliquées, il vient un temps où pour savoir véritablement où nous en sommes, il faut regarder en arrière. C'est, je crois, ce que nous faisons présentement. Le Parlement s'occupe de rédiger un code qui mettra de l'ordre dans les anciennes lois et qui servira à nous guider sûrement. Espérons que ceux qui sont chargés de cette tâche importante et difficile s'en acquitteront avec honneur et succès. S'ils travaillent avec zèle et impartialité, ils auront certainement bien mérité de la Patrie, et leurs succès seront un beau titre de gloire pour la postérité.

Maintenant, messieurs, ma tâche est remplie. Nous avons vu d'abord que les Canadiens-Français ont une Nationalité, parce qu'ils possèdent des caractères particuliers qui les distinguent essentiellement des autres nations. Les caractères que nous avons mentionnés ne sont certainement pas les seuls qui nous font ainsi différer des autres peuples. Nous aurions pu démontrer que les Canadiens-Français ont une Histoire Nationale où figurent les hauts faits accomplis par eux, et les noms de grands

hommes, distingués par leurs vertus, leur génie, leurs conquêtes. Mais, nous l'avons dit, notre intention, en traitant ce sujet, n'était pas de faire une composition longue et détaillée. Notre but était simplement de choisir et d'indiquer les principaux points qui distinguent la Nationalité Canadienne-Française. C'est ce que nous avons fait, en nous arrêtant à considérer notre Religion, notre Langue, nos Mœurs et nos Lois.

Nous nous sommes efforcé de démontrer qu'il était de notre devoir et de notre intérêt de conserver ces mêmes caractères distinctifs. Nous avons essayé de prouver que cette conservation était conforme à la raison. Nos arguments, il est vrai, ne sont pas développés ; mais, parlant à une société si distinguée et si éclairée nous avons cru qu'un long développement était inutile.

On dira peut-être que le sujet choisi par nous ne comporterait aucun intérêt, parce qu'il a été déjà très-souvent traité.

A cela, je réponds qu'il est vrai que ce sujet a déjà été traité très-souvent, mais que ce n'est pas une raison de ne plus s'en occuper. La condition, présente et à venir de notre pays dépend certainement de la conservation de notre Religion, de notre Langue, de nos Mœurs et de nos Lois. Ainsi, il me semble qu'en ne s'occupant plus de notre Nationalité, on abandonne, pour ainsi dire, l'amour de la Patrie. Or, ce sentiment (l'amour de la Patrie) est si légitime qu'il doit être entretenu avec le plus grand soin. Mais sans l'amour de la Nationalité, l'amour de la Patrie ne saurait exister. *Patrie et Nationalité* sont deux choses qui ne peuvent être séparées. Sans Nationalité, en effet, pas de patrie et sans patrie pas de Nationalité. Ainsi, de même qu'il faut parler souvent de la Patrie comme d'une chose que l'on aime, de même, aussi, faut-il souvent s'entretenir de la nationalité.

Appliquons-nous donc à la conserver cette nationalité. Pour cela, parlons-en souvent, et, au lieu de nous diviser et de nous déchirer, unissons-nous.

Les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nos pères marchaient à la gloire.

Les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nous profiterons de leur victoire.

Enfin, les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nous défendrons, protégerons et conserverons notre patrie et notre nationalité.

XVII.—GUÉRISON DE JÉRÉMIE MORRIER.

Jérémie Morrier, membre de la Corporation d'Acton Vale, où il est domicilié, âgé d'environ trente ans, a été guéri par l'intercession de Notre Dame de Pitié, ainsi qu'il est raconté dans la déclaration suivante.

Au mois de Janvier 1861, Jérémie Morrier, qui jusqu'alors n'avait joui que d'une assez faible santé, fut atteint d'une inflammation de poumons qui fit des progrès rapides, et fut même jugée incurable par Mr. le Docteur Mount, appelé le 24. Le mal s'aggravant rapidement le Dr. Lafrenière fut appelé le 27 pour consultation. Enfin le 30, ils donnèrent avis à Monsieur le Curé d'Acton de l'état alarmant de Mr. Morrier et lui dirent, "hâtez-vous de l'administrer, nous voyons en lui, tous les symptômes d'une mort prochaine et il est très probable qu'il ne passera pas la nuit." Là dessus Mr. le Curé donna les derniers Sacrements au malade, ce même jour, vers cinq heures du soir ; et immédiatement après, Monsieur Morrier, de l'avis des médecins, fit ses dispositions testamentaires, en présence de deux notaires : Messieurs Lecours et Mignault.

Il y avait là présents, environ quinze des principaux

du lieu et parmi eux un protestant. Alors Monsieur le Curé, s'adressant aux deux médecins, leur demanda, s'il y aurait quelque inconvénient à ce que les parents du malade, lui fissent avaler quelques gouttes de l'huile de la lampe, qui brûle devant la statue miraculeuse de Notre Dame de Pitié, honorée dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, à Montréal. Ils répondirent en présence de toutes ces personnes qu'ils n'y en voyaient aucun, que ce serait le seul moyen qui pourrait lui rendre la santé, puisqu'ils ne connaissaient aucun remède humain pour le préserver de la mort, pensant qu'il mourrait la nuit même. Il était alors six heures du soir. Sur la réponse des médecins, et sur cette invitation de Monsieur le Curé, les parents firent donc prendre au malade, deux gouttes de l'huile dont on a parlé, qu'ils mêlèrent à une cuillerée de bouillon, et commencèrent aussitôt une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Pitié. Ils récitèrent pour cela, diverses prières, tous les jours, spécialement celle-ci. "*O tendre Marie, mère des agonisants, au pied de la Croix, daignez donc offrir à Dieu vos larmes, vos souffrances et toutes vos amertumes pour la guérison de votre malade.*"

Deux jeunes enfants, l'un âgé de sept ans, l'autre de huit commencèrent aussi, dans le même temps, une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, en lui adressant la même prière, et promirent, s'ils obtenaient la guérison du malade, d'aller déposer deux couronnes sur l'autel de Notre-Dame de Pitié, érigé dans l'Eglise d'Acton.

Cependant, après avoir pris ces deux gouttes d'huile, le malade s'endormit, et reposa toute la nuit assez paisiblement; ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement de sa maladie. Le lendemain matin, tous ceux qui l'avaient vu la veille, s'attendaient à entendre sonner ses glas, spécialement les deux médecins qui, pour cela, prêtèrent l'oreille au son de l'Angelus et furent assez surpris de ne rien entendre davantage. En effet, ce matin là même le malade se trouvait bien, il se leva de son lit, marcha dans sa chambre, et demeura assis pendant un quart d'heure, n'éprouvant presque point de douleurs. Il est même à remarquer, qu'à son réveil il sentit le besoin de manger et demanda qu'on lui apportât de la nourriture, besoin qu'il n'avait plus éprouvé depuis le commencement de sa maladie. Comme on était loin de s'attendre à une pareille demande et qu'on n'avait rien à lui offrir, on lui prépara aussitôt une soupe au pain, dont il mangea une assiettée, de bon appétit. La nouvelle d'un changement si merveilleux se répandit bientôt dans tout le village, et y causa le plus vif étonnement. Les deux docteurs, dont on a parlé, refusèrent même d'abord d'y ajouter foi, et l'un d'eux, Mr. Mount, se rendit en toute hâte chez le malade, pour en reconnaître par lui-même la vérité. Il le trouva en effet bien portant, n'éprouvant presque plus de douleurs, et revenu de là chez lui, il en porta lui-même la nou-

velle à Mme Mount, en lui disant : *Mr. Morrier est guéri par Notre-Dame de Pitié.* Celui-ci en effet, se leva plusieurs fois durant la journée; et les autres jours de sa neuvaine, il continua de se porter de mieux en mieux.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'il éprouvait presque continuellement le besoin de prendre de la nourriture, et qu'il était obligé de se faire violence à lui-même, pour se conformer à l'avis des médecins, qui lui avaient recommandé d'en user avec modération. Le 3^{me} jour il mangea une assiettée de soupe aux huitres, sans qu'il s'en suivit aucun mauvais effet. Comme il l'avait fait le jour précédent, il se leva, se rasa lui-même, fit sa toilette et se rendit à la salle à manger, où il déjeûna. Enfin le dernier jour de la neuvaine, il se trouvait assez bien rétabli pour descendre à son magasin, et vaquer à ses affaires courantes, ce que pourtant il ne fit pas par prudence, à cause du froid qui ce jour là était excessif, le Thermomètre étant descendu jusqu'au 37^{me} degré au-dessous de la glace. Depuis ce temps, Mr. Morrier se porte très bien, et s'il est toujours d'une santé faible comme auparavant, il ne ressent plus rien de l'inflammation de poumons qu'il a éprouvée, et se trouve dans le même état où il était avant sa maladie.—Enfin, quelques semaines après sa guérison, il est allé visiter l'Eglise de Notre-Dame de Pitié à Montréal, en action de grâces.

Cette guérison a causé parmi les habitants, la sensation la plus vive. Un protestant, dont nous avons parlé, témoin de la maladie et de la guérison de Mr. Morrier, demanda avec étonnement au docteur Mount, comment il pouvait donc se faire que ces deux gouttes de l'huile qu'on avait données au malade en sa présence eussent pu produire un effet si étonnant. "Ouvrez la bible, lui répondit le docteur, et vous y verrez que Jésus-Christ a rendu la vue à un aveugle-né, à l'occasion d'un peu de boue, qu'il avait formée avec sa salive, et qu'il lui appliqua sur les yeux. Cette boue qui ne pouvait produire, par elle-même, un tel effet, était un indice manifeste de la puissance divine qui résidait en Jésus-Christ. Ainsi cette huile, qui nous paraît si peu de chose est un signe sensible de la grande puissance que la Très Sainte Vierge, exerce quand elle le veut."

Nous ajoutons enfin que tous ceux qui, à Acton, ont été témoins de la maladie de M. Morrier, regardent sa guérison comme miraculeuse. C'est pourquoi ils sont heureux d'en donner ce témoignage public, qu'ils ont signé à Acton, ce 11 Juin 1861.—

N. E. RICARD, Ptre.
E. MORRIER
ANGÈLE MORRIER
A. LABERGE
LOUIS CLOUTIER
N. H. DUBOIS

J. MORRIER
A. MORRIER
CHS. F. McCALLUM
FRS. BONGAULT
A. QUINTAIN DIT DUBOIS
A. H. DUBREUIL.

DÉCLARATION DU DOCTEUR MOUNT.

Interrogé par plusieurs des amis de Monsieur Jérémie Morrier, le 30 Janvier dernier, sur ce que je pensais de l'issue de sa maladie, je leur répondis que, rendu où il en était (3^{me} période de la Pneumonie, avec arrêt de l'expectoration depuis 14 heures) il n'y avait plus d'espoir.—Comme son ami, j'espérais encore, mais comme médecin, pas du tout. Quoique j'aie continué le traitement, assisté de mon confrère le Dr. Lafrenière, j'ai dit à plusieurs personnes que s'il revenait à la santé, il y aurait miracle, et je le dis encore hautement. L'huile de Notre Dame de Pitié lui fut administrée par Monsieur le Curé d'Acton, avec mon approbation, et celle de mon confrère le Dr. Lafrenière, des prières furent faites à son intention, et le lendemain il était hors de danger.—Sa santé s'est améliorée depuis, de jour en jour.—

(Signé) J. W. MOUNT M. D.

Acton Vale le 12 Juin 1861.

DÉCLARATION DU DOCTEUR LAFRENIÈRE.

Le vingt-sept Janvier de la présente année, je fus appelé auprès de Jérémie Morrier Eer, Marchand à Acton Vale, gravement malade depuis quelques jours, d'une inflammation de poumons, pour entrer en consultation avec le Docteur Mount qui donnait ses soins au malade depuis le commencement de sa maladie. Je jugeai que le traitement donné à Mr. Morrier avait été le seul convenable, que son inflammation de poumons était le cas le plus grave que l'on puisse rencontrer, et qu'elle avait fait les progrès les plus rapides, malgré les soins les plus minutieux qui furent prodigués au malade. Aussi je crus devoir déclarer aux parents, l'état alarmant de Mr. Morrier, et je les engageai à faire à Dieu leur sacrifice. Depuis cette visite je continuai à voir le malade et à lui donner mes soins conjointement avec le Dr. Mount. Cependant le mal exerça de tels ravages que je n'hésitai point à déclarer à quelques personnes que, pour sauver Mr. Morrier il faudrait lui donner de nouveaux poumons. Le trente, le malade se trouva dans un état si alarmant que nous fîmes avertir Monsieur le Curé de vouloir administrer sans délai Mr. Morrier qui pouvait ne point passer la nuit, et que s'il passait la nuit il ne passerait probablement point la journée du lendemain il était alors cinq heures du soir. Vers six heures, après avoir reçu les derniers sacrements, le malade fit, conformément à notre avis, ses dispositions testamentaires et prit ensuite quelques gouttes de l'huile de la lampe qui brûle devant la statue miraculeuse de N. D. de Pitié à Montréal. Le lendemain matin, le malade se leva de son lit, marcha dans sa chambre, s'assit pendant un quart d'heure et prit de la nourriture avec appétit ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement de sa maladie. Il est à remarquer que, jusqu'à ce moment, le traitement donné au malade n'avait produit

aucun effet, tandis que les remèdes qui lui furent ensuite administrés opérèrent au delà de nos espérances.

Ainsi, je crois, et c'est ma conviction, que l'usage de l'huile dont on a parlé, et les prières faites à N. D. de Pitié sont la seule cause de la guérison de Mr. Morrier et de l'heureux résultat du traitement qui lui fut ensuite donné par nous.

En foi de quoi, j'ai signé à Acton, Vale le 12 Juin, 1861.

A. B. LAFRENIÈRE.

Lutte de probité entre un Gentilhomme et son Fermier.

Un jeune homme, fils de grande famille, très-habile chasseur, avait organisé avec ses amis, une bruyante chasse, aux environs de son château. Bientôt on force un magnifique chevreuil; la meute le serre de près; la pauvre bête paraît épuisée et tout annonce sa défaite prochaine, lorsque, par un effort désespéré, le chevreuil franchit la clôture du bois. Le voilà dans une ferme louée à un brave habitant du pays. Bêtes et gens s'élancent à sa poursuite. On ne respecte rien; jardin, froment, récoltes de toute espèce... tout est froissé, maltraité, mais enfin le chevreuil est tué.

Le lendemain, au tour d'une table parfumée de l'arome du gibier, les joyeux chasseurs, réunis au château, célébraient leur victoire, lorsqu'un serviteur annonce le *fermier*. Il est introduit sur le champ: il salue avec la plus humble politesse, ne ménageant nullement ses révérences.

Eh bien! cher Baptiste, qu'y a-t-il de nouveau? dit le jeune propriétaire. Il y a, Monsieur, sauf votre respect, que vos chiens ont causé bien du dégât dans ma ferme. Eh bien, reprit le loyal jeune homme, faites estimer le dommage et revenez me trouver.

C'est fait, Monsieur le Vicomte; et ça monte à cent piastres. Aussitôt celui-ci, s'approche de son *secrétaire*, prend un billet de cent piastres et le remet à son fermier, qui se retire avec accompagnement de nouvelles révérences; et puis chacun, s'associant à la joie de cette bonne action, le dîner se termina plus gaîment encore qu'il n'avait commencé.

Quelque temps après, le gentilhomme avait quitté la campagne et s'était retiré en ville. Il avait complètement oublié cette aventure, quand un jour lui arrive une caisse largement garnie de gibier; elle était accompagnée d'un billet de cent piastres et d'une petite lettre de son fermier, dans laquelle celui-ci disait:

« Monsieur: le dommage causé par la chasse, s'est réparé de lui-même; la récolte a été au moins aussi bonne qu'à l'ordinaire; je m'empresse donc de m'acquitter d'un devoir de conscience, en vous rendant les cent piastres.»

Le noble jeune homme, profondément touché de tant d'élevation de sentiments chez ce brave habitant, joint un autre billet de cent piastres à celui qu'on lui offrait et renvoie le tout, moins le gibier, à l'adresse du *fermier*. Voilà qui s'appelle, des deux côtés, agir noblement; pourquoi donc tout le monde n'agirait-il pas de même?

Brave soldat et bon fils.

Un jeune soldat, originaire de Lyon, a adressé, il y a deux mois, à sa famille la lettre laconique qui suit. C'est à la fois celle d'un brave soldat et d'un bon fils :

Castiglione, 25 Juin

Chère mère

“ Je suis encore vivant, très vivant et bon vivant ; seulement je ne suis pas complet, comme un *omnibus*, les jours de pluie.

“ Le chirurgien du régiment vient de me couper la jambe.

“ Je m'étais habitué à l'avoir, et la séparation a été cruelle.

“ Mon sergent-major me dit, pour me consoler, que j'aurai maintenant une jambe *faite au tour*.

“ Allons, bonne mère, ne pleure pas ; songe que j'aurais pu être tué, comme une foule de nos braves camarades. C'est ceux-là, ou plutôt la famille de ces pauvres amis qu'il faut plaindre.

Réjouis-toi donc au contraire, bonne-mère ; tout est profit pour toi, je vais bientôt aller te rejoindre pour ne plus te quitter ; ma jambe de bois me forçant à rester près de toi, je ferai tout ce qu'il te plaira ; ta chère partie de piquet, etc., etc.

“ Tiens, voilà une larme qui tombe sur ce papier : ce n'est point une larme de regret, mais de bonheur, car je vais bientôt t'embrasser.

“ Ton fils, etc. . . .

Touchante fraternité des champs de bataille.

Une scène fort touchante se passait dernièrement à Ems : c'était à l'hôtel d'Angleterre. Il se trouvait là plusieurs officiers russes qui ont fait la campagne de Crimée, et un général français. Ce dernier montrait une superbe cicatrice de coup de sabre sur le joue droite, et en face de lui, était un officier russe également favorisé de la même blessure, mais sur la joue gauche. Ces deux militaires échangeaient entre eux des regards, par une sorte de curiosité fort naturelle, et au dessert, quand la conversation fut devenue plus intime, le général français dit en souriant, à son voisin : “ Nous portons, tous deux, la même décoration, ” et il montrait du doigt, sa cicatrice. Ce début amena la familiarité entre les deux militaires, et, de confiance en confiance, ils se dirent qu'ils avaient été blessés à ce beau combat de cavalerie que le général d'Allonville engagea devant Eupatoria.

En causant ainsi, ils se regardèrent mieux encore, et enfin ils se reconnurent pour être les auteurs mutuels de leurs nobles blessures ; ils s'étaient battus en duel, dans une de ces rencontres acharnées, si communes dans les choes de cavalerie.

Une vive émotion éclata au même instant, sur leurs figures ; ils se levèrent et se serrèrent la main avec une énergie si touchante, que leurs convives en furent émus jusqu'aux larmes, et qu'ils portèrent un toast aux deux officiers généraux. Qu'il serait à désirer que dans le monde on ne se souvint pas davantage des blessures reçues de part et d'autre, et qu'après toutes les luttes qui divisent les hommes, on vit toujours les mains se rapprocher avec la cordialité de ces deux vaillants soldats !

Un prince ennemi de la fraude.

Un de nos amis, dit le *Courrier de Paris*, arrivé tout récemment de Bavière, nous a raconté l'anecdote suivante, dont nous ne mettons pas en doute l'authenticité.

Il y a quelque jours, à Munich, un promeneur, portant

sur le bras un ample manteau venait de s'arrêter dans la rue de Charles (*Charles strause*), non loin du bâtiment où se trouvent les bureaux du mont-de-piété, lorsqu'il fut abordé par une de ces femmes du peuple dont le métier consiste à engager les bijoux ou autres effets que leurs propriétaires ne voudraient pas présenter eux-mêmes en nantissement. A Paris, on se garderait, bien souvent, de confier de pareilles commissions à des tiers, mais à Munich il paraît qu'on ne fait pas tant de façons. Toujours est-il que la brave femme en question, s'approchant du promeneur, lui tint à peu près ce langage, tout en lui désignant la banque des malheureux :

— Eh ! *mein herr*, vous n'osez pas entrer là-dedans, et cependant vous voudriez peut-être engager votre manteau ? Confiez-le-moi, j'en aurai un bon prix.

— Vous me rendez, ma foi, service, répondit l'inconnu, qui avait paru toutefois hésiter un instant. Tenez, voilà mon manteau, je vous attends ici.

Au bout de cinq minutes, l'entremetteuse sortait du mont-de-piété et remettait dix florins, montant de l'argent avancé sur le manteau, à l'emprunteur honteux.

— C'est très-bien, ma brave femme, dit celui-ci ; mais, pour vous récompenser de votre commission, gardez les dix florins et prenez ces dix autres pour aller retirer mon manteau. Ah ! voici encore un florin sur lequel vous prélèverez le montant des intérêts.

La pauvre femme n'y comprenait rien, mais elle s'empressa d'obéir, et ne tarda pas à reparaitre avec le manteau, qu'elle rendit à son propriétaire. Au même instant passait une compagnie de soldats ; l'officier, en apercevant l'homme au manteau, fait porter les armes, les tambours battent aux champs, et la femme du peuple, tout émue, apprend qu'elle vient d'engager et de retirer du mont-de-piété, le propre manteau du Roi Louis.

En rentrant au château, le vieux roi s'empressa de faire appeler son tailleur, qu'il tança vertement pour lui avoir fait payer la veille quatre-vingts florins un manteau sur lequel on n'avait voulu lui prêter que dix florins.—(*Courrier de Paris*.)

Dictionnaire de Biographie Chrétienne, présentant la vie :

1o Des personnages historiques de tous les pays, qui se sont signalés comme apologistes et défenseurs de la révélation, par leurs ouvrages, leur mort, avant et depuis l'ère chrétienne ;

2o. Celle de tous les Hérésiarques, chefs de secte, sophistes, incrédules, philosophes athées, déistes ou révolutionnaires, etc., qui ont troublé la paix de l'Eglise, et qui ont combattu l'influence et les progrès de la religion ;

3o. Celle des écrivains, prosateurs et poètes, qui ont publié des ouvrages sur, pour ou contre la religion, avec la nomenclature exacte et détaillée de ces écrits, etc. — 3 vol. in-4o., prix \$7, en vente à la Librairie de J. B. Rolland et Fils.

— M. Thomas H. Roy, collecteur et agent, pour les journaux à Québec, est autorisé à percevoir et donner quittance, pour les sommes dues, pour abonnement, à l'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial*.

J. B. ROLLAND ET FILS.

Des Presses à air dilaté d'Éusèbe Sénécal, 4 rue St. Vincent, Montréal.